

avait adopté une résolution exigeant des mesures et demandant que le ministre soit saisi de la chose. Voici :

On m'a chargé de...présenter les protestations les plus vives de notre section contre les moyens mis en œuvre pour mettre le colza et le lin sous la juridiction de la Commission du blé...

Notre section est d'avis que la Commission a gâché les choses en ce qui concerne le blé ces dernières années, et nous préférons, pour le colza, courir les risques du marché public que de laisser la Commission embrouiller les choses.

Je vous saurais gré de faire part de notre point de vue... aux autorités à Ottawa, qui semblent résolues à nous enterrer sous nos jachères d'été.

Monsieur l'Orateur, se sont là certaines craintes qu'éprouvent les producteurs et leurs associations dans ma région. L'Alberta a certainement une importante production de colza. Comme le député de Mackenzie (M. Korchinski) l'a proposé, j'aimerais que cette partie du bill soit retirée, ou modifiée de telle façon que les producteurs, par voie de plébiscite ou de quelque autre forme de référendum, puissent faire connaître leurs vœux, quels qu'ils soient.

Les députés du Nouveau parti démocratique veulent l'adoption de cette mesure. Ils l'approuvent. Cependant, par votre intermédiaire, monsieur l'Orateur, j'en avertis le ministre, depuis longtemps ce groupe a perdu la confiance des gens. Nous n'avons qu'à voir de quel côté ils se sont rangés lors de la dernière menace de grève des cheminots au Canada. Au cours du débat, sauf erreur, le député de Regina-Lake Centre (M. Benjamin) a insinué que les députés conservateurs devraient se décider, parce qu'ils ne pouvaient avoir à la fois le drap et l'argent. A ces députés qui sont censés appuyer les intérêts des cultivateurs de l'Ouest, je déclare que ce sont eux qui devront se décider, parce qu'ils doivent montrer s'ils se rangent du côté des cultivateurs ou du côté des syndicats. Ils ne peuvent servir deux maîtres. Ils ne peuvent avoir le drap et l'argent.

Je crois qu'il y a là un conflit d'intérêts. Le député de Regina-Lake Centre a parlé de parasites qui vivent aux dépens des cultivateurs. Je préfère des parasites vivants qui servent des fins utiles à des parasites à moitié morts qui vivent aux dépens des cultivateurs de l'Ouest. Sans doute, les néo-démocrates usent maintenant du charabia pour exposer leur position à l'égard du bill C-176. Le fond de la thèse leur plaît, mais ils savent que la majorité des producteurs ne sont pas de leur avis.

Il est intéressant de remarquer que la Commission Barber a consacré des remarques intéressantes, à propos des syndicats, aux difficultés que beaucoup de cultivateurs éprouvent pour obtenir des pièces de rechange, surtout en pleine saison et en fins de semaine. Le communiqué de la Commission royale d'enquête relative aux machines agricoles attribue ces difficultés au fait qu'on interrompait en fin de semaine la fourniture des pièces et les services de livraison. En raison des conventions syndicales sur la répartition des fonctions et la rémunération du surtemps, les compagnies refusent parfois d'assurer des services en fin de semaine. Il peut leur en coûter jusqu'à \$45 pour une seule urgence. Les règlements syndicalistes de ce genre semblent indiquer que le syndicat manifeste une indifférence presque cruelle quand il s'agit d'aider les clients cultivateurs. Nous avons donc ici

[M. Mazankowski.]

encore une évolution très importante. Nous savons que les membres du Nouveau parti démocratique sont grandement aidés par les syndicats ouvriers...

● (9.00 p.m.)

**M. Thomson:** Ce ne sont certainement pas les syndicats ouvriers qui m'ont élu.

**M. Mazankowski:** Alors, je signale au député de Battleford-Kindersley (M. Thomson) qu'il ferait mieux de commencer de s'occuper des cultivateurs plutôt que des syndicats ouvriers, sinon il ne se retrouvera pas ici la prochaine fois. Il n'est que juste d'ajouter qu'on ne peut servir deux maîtres. Le ministre sait, j'en suis certain, que ces commissions n'expriment l'avis que d'un petit nombre.

Cela dit, j'espère que le ministre dans sa sagesse—et je respecte son intelligence—jugera bon de supprimer cet article ou que sinon, il acceptera un amendement qui sera proposé, je crois, de sorte qu'il y ait au moins un secteur du commerce des grains qui soit libéré des entraves du gouvernexe.

**M. Stan Schumacher (Palliser):** Monsieur l'Orateur...

**M. Boulanger:** Encore une tentative d'obstruction systématique.

**M. Schumacher:** Je me demande quel est le rapport entre le commentaire du député de Mercier (M. Boulanger) et la question à l'étude. Après tout, c'est le parti ministériel dont il est membre qui propose la mesure, laquelle au dire même du ministre motionnaire, ne sera probablement pas appliquée. Mais il y a un ennui: le ministre ne sera pas toujours là. Quelqu'un d'autre pourrait prendre sa place et mettre la mesure en vigueur. Nous saisissons donc l'occasion de nous y opposer car, en fin de compte, la Chambre devrait s'occuper des travaux nécessaires et même le ministre qui parraine le bill reconnaît que la mesure n'est pas nécessaire maintenant. Nous avons donc tout le temps d'en parler si le gouvernement s'entête à la mettre en délibération.

Le bill, comme ses frères les bills C-244, C-239 et C-176, vise à faire de l'agriculture le secteur le plus étroitement réglementé de notre économie. Ces quatre bills soumettent les producteurs de denrées agricoles à un contrôle totalitaire. Les différents organismes gouvernementaux pourront surveiller le moindre mouvement des producteurs, et cette mesure pèsera particulièrement lourd sur les cultivateurs de l'Ouest. Le gouvernement ignore peut-être les sentiments des producteurs de l'Ouest, ce qui serait compréhensible car il ne compte pas tant de députés venant de cette partie du pays.

Il fut un temps où aucun député libéral ne venait des provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan. Bien entendu, en période électorale, on clamait «donnez-nous des députés pour que nous sachions ce que vous voulez». Or, il n'en est plus ainsi. Il y a parmi les ministériels des députés de chacune des provinces de l'Ouest. Ceux-ci, toutefois, ne semblent guère protéger les intérêts des Canadiens de l'Ouest; je ne pense donc pas qu'on puisse encore avoir recours à cet argument.